



Déclaration FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Ministériel du 22 mai 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

Accepter le pacte de responsabilité/solidarité décidé par le président de la République c'est soutenir dans le même temps la réduction des dépenses publiques et sociales de 50 milliards d'euros sur trois ans.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'entendre le président de la République expliquer que pour financer l'allègement du coût du travail et les réductions d'impôt pour les entreprises, il faut obtenir les 50 milliards d'euros. Le pacte de responsabilité et le plan d'austérité ne font qu'un !

Ajouté au pacte de stabilité, pacte budgétaire européen, il constitue un véritable fromage pour les entreprises. Dans les 50 milliards d'euros annoncés, auxquels il faut ajouter 4 milliards sur 2014, les entreprises gagneront, en plus du CICE (20 milliards l'an prochain), 10 milliards d'exonération de cotisations patronales et près de 8 milliards de réductions fiscales. Soit, au total, 38 milliards d'euros. Sur toute la période 2012-2017, compte tenu des augmentations d'impôt au départ, elles devraient engranger 26 milliards d'euros. A contrario, sur toute la période également, les ménages devraient être impactés de 23 milliards d'euros, entre les augmentations fiscales et les pressions sur les prestations !

Il faut ainsi souligner que le gel des prestations sociales (hors minima sociaux) et le gel des salaires vont par définition diminuer le pouvoir d'achat. **Un fonctionnaire de catégorie C - majoritairement féminine - qui gagne moins aujourd'hui qu'en 2010 compte tenu de l'augmentation des cotisations, perd, avec le gel, 100 euros par mois sur un salaire de l'ordre de 1 410 euros.**

Quant aux « contreparties » du pacte de responsabilité, en matière d'emploi c'est aucun engagement du patronat et surtout, comme l'a démontré l'OFCE : des exonérations bas-salaires plus coûteuses que la création directe d'emplois

Et concernant la rémunération on a la réforme du président du MEDEF : il faut un sous-SMIC temporaire et de la modération salariale !

Modération salariale à laquelle fait plus que répondre le Premier ministre qui annonce le gel du point d'indice jusqu'en 2017 parallèlement à la poursuite de l'augmentation des cotisations mise en œuvre depuis l'année dernière...

...tout en laissant la ministre de la Fonction publique annoncer, que ces dernières pourraient baisser l'année prochaine (« pourraient » ? à hauteur de combien ? pour qui ? avec quelles conséquences ?) !

Tout cela n'est ni acceptable, ni juste, ni progressiste. Pire, **les effets à court terme de cette politique risquent d'être récessifs car la réduction des dépenses publiques et sociales et le gel des prestations vont planter la consommation, l'investissement et donc l'activité économique et l'emploi.**

Pour les ménages, lourdement mis à contribution, la confiance va en prendre un coup et ce pacte régressif risque d'avoir un effet dépressif.

La Révision générale des politiques publiques (RGPP) était censée faire économiser 12 milliards en 5 ans. Chacun a pu mesurer ce qui en a résulté au ministère de l'Équipement – oui, je dis bien du ministère de l'Équipement - tant en termes de restructurations que de suppressions d'emplois...

La MAP n'a fait que poursuivre – en pire ! - puisque ce sont des missions historiques et les 3 000 postes correspondants qui sont aujourd'hui purement et « simplement » en voie de disparition.

Ce que prévoit le pacte de responsabilité aujourd'hui, c'est maintenant de supprimer 18 milliards à l'État et 11 milliards aux collectivités.

Et en trois ans !

Pour mesurer l'ampleur de la déferlante qui se prépare au ministère si aucune inflexion n'est donnée, il suffit de rapprocher ces 18 + 11 milliards - soit 29 milliards - de réductions en 3 ans aux moins 12 milliards de la RGPP en 5 ans.

C'est annuellement quatre fois plus !

Après la destruction des services de l'Équipement et les déstructurations à laquelle elle a conduit puis l'abandon de l'ADS et de l'ATESAT, comment ce quadruplement des coupes dans les moyens se traduirait-il au ministère si le gouvernement persistait en ce sens ?

50 premières mesures de simplification à destination des entreprises ont présentées le 14 avril dernier et toutes été validées par le Président de la République et donc susceptibles d'être mises en œuvre, pour la plupart dès maintenant, ou au 31 décembre 2014.

Parmi celles-ci, plusieurs concernent plus particulièrement le ministère, à savoir :

- la 36^e : Encadrer et réduire les délais d'instruction des autorisations d'urbanisme et des permis de construire, notamment en étudiant des modalités alternatives d'enquête publique,
- la 37^e : Réviser les obligations réglementaires parasismiques pour les bâtiments neufs,
- la 38^e : Alléger les obligations réglementaires relatives à la modernisation des ascenseurs,
- la 39^e : Réviser la norme des installations électriques des bâtiments d'habitation neufs,
- la 40^e : Réviser la réglementation de la sécurité incendie,
- la 41^e : Adapter les seuils et/ou simplifier l'application de la RT2012 pour les petites extensions de bâtiments existants,
- la 42^e : Faciliter les projets de logements en zone urbaine.

Dans sa précipitation à vouloir faire feu de tout bois nous mettons en garde ce gouvernement sur ces préconisations : ces différentes normes (incendie, installations électriques, ascenseurs, parasismiques) répondent à des besoins en matière de sécurité ou d'usages (personnes handicapées par exemple). Si ces règles devaient être revues "à la baisse", on peut craindre qu'elles doivent être recréées une fois qu'un nouveau drame se sera produit et le ministère est bien placé pour le savoir.

Outre l'incohérence de la démarche par rapport au besoin de stabilité réglementaire, concernant la RT2012, si la transition énergétique est un enjeu, les besoins en énergie viennent principalement des transports et des bâtiments. Concernant les enquêtes publiques, elles sont nécessaires et un délai suffisant doit leur être consacré. Enfin, ces suppressions seraient en totale contradiction avec la demande de nouvelles normes en matière environnementale...

Attention aux simplifications ... simplistes !

Comme en son temps de rationalisations ... irrationnelles (que l'actualité vient de nouveau démontrer avec les conséquences que l'on voit de la scission en son temps de la SNCF).

Faire et défaire est-il devenu le credo de ce gouvernement ?

Comme plus largement en matières d'infrastructures de transports où un acte de décentralisation voudrait effacer les collectivités que le précédent acte avait voulu renforcer ?

Ou en matière de réseau routier national demeurant non concédé mais devenant payant par des tours de passe-passe financiers ?

C'est aussi pour cela que nous étions dans la rue le 15 mai.

Pas « que » pour les salaires,

Pas « que » pour les emplois,

Pas « que » pour les carrières...

...car cette paupérisation, cette exclusion et cette absence de perspectives accentuées aujourd'hui ne sont « que » quelques-uns des effets de la poursuite de politiques récessives.

Politiques récessives qui ne peuvent que s'alimenter de toujours plus de précarisation, toujours plus de remise en cause des normes y compris - pour ne pas dire essentiellement - sociales, toujours plus de désespoir.

C'est cette réalité qui est anxiogène, pas le fait de la dénoncer.

C'est cette politique qui est anxiogène, et l'accompagner serait coupable.

Seule la conscience de tous et de chacun qu'une autre politique est possible est porteuse d'espoir.

A chacun de ne pas se tromper dans les moyens d'y parvenir.

Pour notre part, nous continuerons à en combattre tant les effets que les causes dès lors qu'ils ne visent qu'à affaiblir le service public et remettre en cause la situation de ceux qui l'assurent.

C'est aussi vrai, pour ne prendre que quelques exemples dans l'actualité au ministère :

- des mesures aussi simplistes qu'irréfléchies comme l'hypothèse d'une réduction du nombre de cycles de mobilités, qui plus est incohérente en cette période où les agents sont contraints à des replis,
- à l'abrogation, par un [décret publié hier au Journal officiel](#), du bénéfice de l'indemnité de départ volontaire au bénéfice des agents qui souhaitent quitter la fonction publique de l'État pour mener à bien un projet personnel !
- des attermoissements observés de la part de l'administration dans le cadre de la présentation des mesures catégorielles au titre 2014.

Il en est du report de la mise en œuvre des nouvelles modalités de l'ISH aux agents embarqués sur les patrouilleurs et les vedettes régionales comme des sujets restés sans réponse à VNF où tout le monde a pu mesurer le mécontentement.

**Des routes aux canaux puis à la mer,
plus que le transport,
c'est le mécontentement qui est désormais ... « combiné » !**